



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

***RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS***

Édition Spéciale partie 1 du mois de Juillet 2011

PREFECTURE

SECRETARIAT PARTICULIER DU PRÉFET

Arrêté chargeant Monsieur Paul COULON, Sous-Préfet de l'arrondissement de Soissons, d'assurer la suppléance du Préfet le 6 Juillet 2011 page 1039

Arrêté chargeant Madame Myriam GARCIA, Sous-Préfète, Directeur de Cabinet, d'assurer la suppléance du Préfet du 9 Juillet 2011 au 10 Juillet 2011 page 1039

CENTRE HOSPITALIER INTERDÉPARTEMENTAL DE CLERMONT DE L'OISE

Avis de concours externe sur titres pour le recrutement d'un cadre de santé (filiale infirmière) page 1040

Avis de concours interne sur titres pour le recrutement de neuf cadres de santé (filiale infirmière) page 1041

PREFECTURE**SECRETARIAT PARTICULIER DU PRÉFET**

Arrêté chargeant Monsieur Paul COULON, Sous-Préfet de l'arrondissement de Soissons,
d'assurer la suppléance du Préfet le 6 Juillet 2011

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34, modifié par la Loi N° 2011-267 du 14 mars 2011,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 4 juin 2009 paru au J.O. du 5 juin 2009, portant nomination de Monsieur Pierre BAYLE, Préfet, installé dans ses fonctions le 06 juillet 2009,

VU le décret du 8 octobre 2007, paru au J.O. du 9 octobre 2007, portant nomination de Monsieur Paul COULON, Sous-préfet de l'arrondissement de Soissons, installé dans ses fonctions le 5 novembre 2007,

CONSIDERANT l'absence du département de Monsieur Pierre BAYLE, Préfet de l'Aisne, et l'indisponibilité de Monsieur Jackie LEROUX-HEURTAUX, Secrétaire Général, le 6 Juillet 2011 de 14h00 à 22h00,

A R R E T E

Article 1er - Délégation de signature est donnée à Monsieur Paul COULON pour assurer la suppléance du Préfet, le 6 Juillet 2011 de 14h00 à 22h00.

Article 2 – Le Secrétaire Général et le Sous-Préfet de Soissons, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux publics de la préfecture pendant une période de deux mois.

Fait à LAON, le 4 juillet 2011

Le Préfet de l'Aisne
Signé : Pierre BAYLE

Arrêté chargeant Madame Myriam GARCIA, Sous-Préfète, Directeur de Cabinet,
d'assurer la suppléance du Préfet du 9 Juillet 2011 au 10 Juillet 2011

**LE PREFET DE L' AISNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34, modifié par la Loi N° 2011-267 du 14 mars 2011,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 4 juin 2009 paru au J.O. du 5 juin 2009, portant nomination de Monsieur Pierre BAYLE, Préfet, installé dans ses fonctions le 06 juillet 2009,

VU le décret du 8 septembre 2010, paru au J.O. du 9 septembre 2010, portant nomination de Madame Myriam GARCIA, Sous-préfète, Directeur de Cabinet, installée dans ses fonctions le 29 Septembre 2010,

CONSIDERANT l'absence du département de Monsieur Pierre BAYLE, Préfet de l'Aisne, et l'indisponibilité de Monsieur Jackie LEROUX-HEURTAUX, Secrétaire Général, du 9 Juillet 2011 midi au 10 Juillet 2011, 3h00 du matin,

A R R E T E

Article 1er - Délégation de signature est donnée à Madame Myriam GARCIA pour assurer la suppléance du Préfet, du 9 Juillet 2011 midi au 10 Juillet 2011, 3h00 du matin.

Article 2 – Le Secrétaire Général et la Sous-Préfète, Directeur de Cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux publics de la préfecture pendant une période de deux mois.

Fait à LAON, le 4 juillet 2011

Le Préfet de l'Aisne
Signé : Pierre BAYLE

CENTRE HOSPITALIER INTERDÉPARTEMENTAL DE CLERMONT DE L'OISE

Avis de concours externe sur titres pour le recrutement d'un cadre de santé(filière infirmière)

Monsieur le Directeur par intérim du Centre Hospitalier Interdépartemental de CLERMONT de l'OISE informe qu'un concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir un poste de cadre de santé, filière infirmière, au sein de l'établissement suivant :

Centre Hospitalier Interdépartemental de CLERMONT

1 poste

Ce concours est organisé conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière.

Peuvent faire acte de candidature, les candidats titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, n° 89-609 du 1^{er} septembre 1989 et n°89-613 du 1^{er} septembre 1989 susvisés et du diplôme de cadre de santé ou certificat équivalent, ayant exercé, dans le secteur privé ou public, une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent à temps plein.

Les candidats titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé pour se présenter au concours sur titres interne.

Les demandes de participation à concourir, affranchies au tarif en vigueur, doivent être adressées au plus tard le

29 août 2011

le cachet de La Poste faisant foi au :

CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL DE CLERMONT DE L'OISE
Direction des Ressources Humaines - Département Concours
2 rue des Finets - 60607 CLERMONT de l'OISE CEDEX.

Un dossier destiné à compléter l'inscription du candidat lui sera ensuite adressé.

ATTENTION : AUCUNE DEMANDE DE DOSSIER D'INSCRIPTION NE SERA CONSIDEREE COMME VALANT INSCRIPTION AU CONCOURS.

CLERMONT, le 27 juin 2011

Le Directeur par intérim,
F.MAURY

Avis de concours interne sur titres pour le recrutement de neuf cadres de santé
(filière infirmière)

Monsieur le Directeur par intérim du Centre Hospitalier Interdépartemental de CLERMONT de l'OISE informe qu'un concours interne sur titres est ouvert en vue de pourvoir **neuf postes de cadre de santé, filière infirmière**, au sein des établissements suivants :

Centre Hospitalier de CREIL 3 postes

Centre Hospitalier Interdépartemental de CLERMONT 6 postes

Ce concours est organisé conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière.

Peuvent faire acte de candidature, les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets n° 88-1077 du 30 novembre 1988, n° 89-609 du 1^{er} septembre 1989 et n° 89-613 du 1^{er} septembre 1989, comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

Les candidats titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé pour se présenter au concours sur titres interne.

Les demandes de participation à concourir, affranchies au tarif en vigueur, doivent être adressées au plus tard le

29 août 2011

le cachet de La Poste faisant foi au :

CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL DE CLERMONT DE L'OISE
Direction des Ressources Humaines - Département Concours
2 rue des Finets - 60607 CLERMONT de l'OISE CEDEX.

Un dossier destiné à compléter l'inscription du candidat lui sera ensuite adressé.

ATTENTION : AUCUNE DEMANDE DE DOSSIER D'INSCRIPTION NE SERA CONSIDEREE COMME VALANT INSCRIPTION AU CONCOURS.

CLERMONT, le 27 juin 2011

Le Directeur par intérim,
F.MAURY